

MAIRIE DE SAINT OUEN MARCHEFROY

Conseil Municipal Compte-rendu
--

<p>Séance ordinaire du vendredi 12 juin 2020</p> <p>Ouverture de la séance à 20h30 Sous la présidence de Philippe DUMAS, maire</p> <p>Date de convocation, le 06 juin 2020</p> <p>Secrétaire de séance : Sophie SINGER</p>	<p>Présents : Bernard ACHARD, Christine LEFRANCOIS, Gérard LESUEUR, Gérald SAVAL, Marc SIMON, Sophie SINGER, Jean Michel TARALLO, Karen XARDEL.</p> <p>Excusée : Aline HARDEMAN, pouvoir Gérard LESUEUR</p> <p>Absent : Thierry FRANCOIS</p>
---	---

♦ **Réunion du conseil municipal à huis-clos**

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« *Les séances des conseils municipaux sont publiques.*

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

♦ **Regroupement scolaire****Réouverture de l'école après la période de confinement**

Le projet de réouverture de l'école a été validé le 11 mai après signature de Mme la Préfète, Mme la directrice académique, Mme l'Inspectrice de l'EN.

Ce projet conforme au protocole sanitaire décrivait

- L'organisation des locaux l'école,
- La mise en œuvre des mesures d'hygiène,
- Les actions de la collectivité locale (transport, cantine, périscolaire, produits de désinfection, masques...)

Ce document prévoyait le retour des enfants en deux vagues sur la base du volontariat des familles.

Les deux enseignantes de l'école maternelle de Rouvres ne pouvant pas effectuer la rentrée, l'école maternelle de Rouvres restera fermée.

Pour l'école de Berchères, trois rentrées se sont réalisées.

Le 11 mai : prérentrée des enseignants et accueil des enfants de personnels prioritaires :

Au cours de cette prérentrée les enseignants ont réaménagé leurs classes, matérialisé la distanciation physique et zones de circulation sans croisement.

La cantine trop petite pour accueillir les enfants conformément à l'exigence de distanciation physique ne pouvait pas être utilisée. Les enfants prendront leur repas froid, fourni par leurs parents, sous des barnums prêtés par la commune de Saint Ouen Marchefroy.

Le 25 mai, rentrée des classes de Berchères GS/CP, et CM1/CM2, limitée à 12 par classe.

Pour cette première vague, un seul service de cantine a été nécessaire sous les barnums.

Accueil des enfants de personnels prioritaires

Le 2 juin, les élèves des classes de Berchères CE1/CE2 et CE2/CM1.

Pour cette deuxième vague de rentrée, deux services de cantine ont été nécessaires dans des barnums

Accueil des enfants de personnels prioritaires.

Le personnel du SIRP a assuré l'accompagnement dans le transport scolaire, l'accueil des enfants, le nettoyage régulier des locaux, la surveillance de la cantine. Les adultes portent des masques.

Conseil syndical du SIRP des bords de Vesgre :

Réunion du conseil syndical du SIRP du 5 juin :

Après Rouvres et Saint Ouen Marchefroy, c'est un délégué de Berchères-sur-Vesgre qui assure la présidence du SIRP pour ce mandat. M. Guy Prades, élu de la commune de Berchères-sur-Vesgre, a été élu président du SIRP des bords de Vesgre.

Transports scolaires

C'est une compétence de l'agglomération du pays de Dreux.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 sont ouvertes depuis le 01 juin 2020.

<https://www.dreux-agglomeration.fr/>

Médiathèque de Berchères-sur-Vesgre

Afin de respecter les consignes gouvernementales, il n'y aura pour le moment pas de réouverture de la médiathèque au public. Cependant, depuis le 20 mai un service de retrait de documents préalablement réservés est mis en place. Cette réservation se fera par mail, si vous n'avez pas d'idée de livres à emprunter, signaler le genre de lecture que vous aimez et une sélection vous sera proposée. Afin de gérer au mieux vos réservations, retrait et

rendus de documents, un tableau de prise de rendez-vous à remplir sur ce lien <https://doodle.com/poll/37un5hiuz9zgdw9y> . L'horaire sera confirmé par retour de mail.

Les livres rendus sont mis en quarantaine pendant 3 jours avant d'être redéposés dans les rayons.

Si vous n'avez que des retours, un bac dans lequel vous pourrez déposer les documents sera disponible les lundis de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 ainsi que les mardis, mercredis et jeudis de 8h à 12h, à l'entrée de la bibliothèque, un bac dans lequel vous pourrez déposer les documents.

◆ **Commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Conseil Municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs soient 24 personnes.

◆ **Tirage au sort des Jurés d'Assises 2020**

Notre commune n'a pas été retenue cette année lors du tirage préliminaire le 02 juin 2020.

◆ **Délibérations**

- prime COVID : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la prime COVID pour le personnel communal
- Représentants commission appel d'offres (3 titulaires et 3 suppléants): titulaires : Karen XARDEL, Aline HARDEMAN, Gérard LESUEUR; suppléants : Thierry FRANCOIS, Christine LEFRANCOIS, Marc SIMON
- Délégués SBV4R : Marc SIMON titulaire et Bernard ACHARD suppléant

◆ **Taxes**

Le Conseil Municipal a décidé, comme les années précédentes, de ne pas augmenter ou d'augmenter le taux des taxes : taxe foncier non bâti 30.80 %, taxe foncier bâti 15.98 %.

◆ **Délibérations concernant les comptes de la Commune**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019, le compte administratif CCAS 2019, le compte administratif Logements sociaux 2019.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2020 et le budget prévisionnel CCAS 2020, le budget prévisionnel Logements sociaux 2020.

Résultats 2019 sans antérieurs

Investissement

Dépenses 2019	809761.49 €
Recettes 2019	78239.02 €
Résultat 2019 en investissement	-27522.47 €

Fonctionnement

Dépenses 2019	34308.23 €
Recettes 2019	32999.36 €
Résultat 2019 en fonctionnement	-13408.87 €

Résultat total 2019 -40931.34 €

Résultats 2019 avec antérieur et reste à réaliser**Investissement**

Dépenses 2019	809761.49 €
Restes à réaliser 2019	55000.00 €
Total dépenses	864761.49 €

Recettes 2019	82070.00 €
Restes à réaliser 2019	19829.00 €
Total recettes	101919.00 €

Résultat 2019 en investissement 154 437.51 €

Fonctionnement

Dépenses 2019	34308.23 €
Recettes 2019	42856.53 €

Résultat 2019 en fonctionnement 85648.30 €

Résultat total 2019 investissement et fonctionnement 240 085.81 €

◆ Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN-MARCHEFROY

Suite à l'arrêté préfectoral reçu, celui-ci sera notifié :

- Aux derniers propriétaires indiqués au cadastre,
- Aux exploitants déclarant partiellement ou totalement certaines parcelles.

L'arrêté doit en effet être notifié aux occupants des biens et sera affiché en Mairie pour une durée de six mois.

◆ 14 juillet

Le conseil municipal a décidé d'annuler le 14 juillet cette année suite à la crise sanitaire liée au coronavirus ne pouvant faire respecter les termes du :

Décret no 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Art. 1er. – I. – Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène définies en annexe 1 au présent décret et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

Art. 3. – I. – Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, est interdit sur l'ensemble du territoire de la République. Lorsqu'il n'est pas interdit par l'effet de ces dispositions, il est organisé dans les conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er.

La séance est levée à 22h30

DUMAS Philippe

Horaires d'ouverture de la Mairie.

Pour rappel, en cette période de crise sanitaire, **la mairie reste fermée au public** jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez formuler vos demandes par mail à : mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

En cas de demande spécifique, vous pouvez contacter Philippe DUMAS (06 80 35 70 41) ou Gérard LESUEUR (06 81 04 88 40)

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Courrier électronique : mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr